

Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 9 NOVEMBRE 2017

Membres élus présents : Mmes Combes-Joret, Vezinat, Poulain ; MM. Gaignette, Guillemet, Mauuarin, Sauvage, Pichart, Kwene.

Membres élus représentés : Mmes Lavorata, Guillemain, Reimat, Gautherat, Protain ; M. Nieddu.

Membres élus absents : Mmes Doue, Lakjaa, Simon, Arcos ; MM. Mbengue, Hedoin, Odou, Vivien, Piot, Chatain.

Personnalités extérieures présentes : Mme Gerardin ; M. Girardin. Personnalités extérieures représentées : MM. Blanckaert, Cramet.

Personnalités extérieures excusées : Mme Panetier ; M. Philibert. Personnalités extérieures absentes : M. Bohr, Houdelet.

Invités - Vice-Doyens-Directeurs Adjointes (hors élus) absents: M. Estier, Rossi.

Invités - Responsables de départements absents : M. Lagoguey.

Invités - Responsables de départements excusés : M. Méreaux.

Invités - Personnels administratifs : Mmes Renez, Willeme.

Invités - Personnels administratifs excusés: Mme Francart.

Ordre du jour du Conseil de gestion du jeudi 9 novembre 2017.

Questions financières

1. Budget 2018.

Questions pédagogiques

2. Maquettes et modalités de contrôle des connaissances des masters soumis à accréditation.

3. Questions diverses.

Début de la séance à 9h10.

Budget 2017

La discussion budgétaire est traitée comme un moment de l'élaboration de la politique générale de la Faculté. C'est pour cette raison que le Conseil de gestion débat du budget de la composante à partir d'une présentation budgétaire élaborée de sorte à permettre à chacun de mesurer les orientations politiques contenues dans les propositions budgétaires.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle que le budget est construit par délibération du Conseil d'administration de l'Université qui définit des enveloppes (masse salariale, dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement) qui sont ensuite réparties ; seule l'enveloppe concernant la masse salariale est gérée par la Présidence. Une petite partie est allouée à la Faculté ; en effet, son budget finance les salaires des personnels de la formation continue et certaines primes pour les personnels administratifs.

Le Doyen précise que seule l'enveloppe concernant la masse salariale 2018 a déjà été adoptée par le conseil d'administration mais que pour l'instant, la Présidence n'a pas encore notifié la répartition pour la Faculté. L'enveloppe de dépenses d'investissement a été voté par le C.A. mais n'a pas encore été notifié par la Présidence, en revanche, celle concernant les dépenses de fonctionnement est connue. Cette dernière est sujette à négociation entre les composantes et la Présidence. En effet, en raison du PREF, la Présidence a besoin de l'autorisation du Rectorat avant même la répartition des enveloppes.

Le Doyen indique que la Présidence souhaite que les conseils de gestion des composantes délibèrent sur un budget « souhaité ». Les délibérations seront remontées à la Présidence et des ajustements suivront.

Catherine Poulain précise qu'étant donné que l'élaboration des budgets de l'université a pris du retard, le budget ne sera pas ouvert avant fin janvier 2018.

Le projet présidentiel de répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation qui sera examiné par la C.F.V.U. du 7 novembre 2017 et le projet de budget pour l'année 2018 ont été envoyés préalablement au conseil de gestion.

Le Doyen fait la lecture de la présentation du budget 2018.

Extrait :

Selon les derniers chiffres produits par la présidence, la situation financière de l'établissement s'améliore. Mais cette amélioration se réalise au prix d'une très forte contraction des dépenses et, pour ce qui concerne les budgets, au prix notamment d'une contraction des dotations (S.C.S.P.) accordées aux composantes.

Ceci étant, cette contraction ne devrait pas poser de problème à la Faculté dès lors que ses recettes sont essentiellement des recettes propres issues en particulier de son activité en matière de formation continue. Malheureusement, nous ne pouvons compter sur l'intégralité de ces ressources propres pour la construction de notre budget parce que nos dépenses sont plafonnées.

Le Doyen précise qu'il y a toujours deux types de recettes :

- Les recettes propres de la composante
- Les recettes de la Présidence accordées à la composante (S.C.S.P.)

Étant donné que la Faculté génère beaucoup de recettes propres, la contraction des dotations ne devrait pas poser de problèmes. Malheureusement, la Faculté ne peut pas compter sur l'intégralité de ces recettes propres car les dépenses sont plafonnées ; ce plafond est d'ailleurs l'indicateur le plus important. Le plafond de dépenses pour la Faculté est fixé à 154 978 €

Le Doyen fait remarquer que pour chaque composante est indiqué un niveau de recette cible sur ressources propres. La recette cible fixée par la Présidence pour la Faculté est fixée à 261 866 €.

En théorie, la dotation accordée par la présidence (S.C.S.P.) n'est là que pour compenser l'écart entre les recettes propres et les dépenses. **Le Doyen** cite l'exemple de la Faculté de Droit pour étayer son propos.

Selon les chiffres donnés, la Faculté n'est autorisée à dépenser moins que les recettes qu'elle génère en conséquence, la dotation (S.C.S.P.) ne serait pas nécessaire. **Le Doyen** indique que trois composantes sont dans cette situation.

Le Doyen explique cette situation :

Extrait :

Pour ce qui concerne la Faculté S.E.S.G., les recettes cibles de R.P.G. sont nettement supérieures au plafond de dépenses accordé; de sorte qu'aucune S.C.S.P. n'est nécessaire. Si nous bénéficions néanmoins d'une subvention, c'est uniquement pour des raisons de conformité comptable : en effet, certaines dépenses sont réglementairement financées par le de la S.C.S.P. et ne peuvent l'être par des ressources propres. Et l'attribution de S.C.S.P. ne change rien au plafond de dépenses.

Pour l'exercice 2018, le plafond de dépenses accordé à la Faculté a été fixé à 180 978 euros. Ce qui est largement couvert par les R.P.G. En conséquence, nous n'avons a priori aucun besoin de S.C.S.P. Une subvention de 78 320 euros nous est néanmoins accordée pour des raisons comptables.

Ceci étant, sur ces 78 320 euros de S.C.S.P., 26 000 euros seront reversés dès l'ouverture de l'exercice budgétaire à l'imprimerie centrale sous forme de prestations internes. Le plafond de dépense hors P.I. est donc de 154 978 euros. De même, la S.C.S.P. hors P.I. est de 52 320 euros.

Jérémy Mauuarin demande au Doyen s'il est possible que la Présidence communique au conseil ses dépenses de fonctionnement. Les chiffres des autres composantes sont communiqués sauf ceux des services centraux en particulier pour la masse salariale.

Le Doyen répond que la masse salariale est complètement globalisée à l'URCA.

Le Doyen soumet donc au conseil deux propositions budgétaires pour lesquelles, dans les deux cas, le plafond de dépenses de fonctionnement de 154 978 euros est accepté.

Extrait du document préparatoire n°17

Le premier budget, dénommé « budget 2018 proposé » correspond à une version sincère et complète de la prévision budgétaire de la composante.

En terme de recettes, il prend en compte une S.C.S.P. de 78 320 euros entièrement dédiée au financement de dépenses de fonctionnement.

Il prend également en compte des ressources propres de 680 125 euros aux origines suivantes :

<i>Formation des stagiaires de formation continue :</i>	<i>635 625 €</i>
<i>Traitement de dossiers V.A.P. et V.A.E. :</i>	<i>8 200 €</i>
<i>Taxe d'apprentissage :</i>	<i>26 000 €</i>
<i>Autres ressources :</i>	<i>10 300 €</i>

Il est proposé l'affectation suivante de ces ressources propres :

<i>• fonctionnement :</i>	<i>249 569 €</i>
<i>• masse salariale :</i>	<i>390 556 €</i>
<i>• investissement :</i>	<i>40 000 €</i>

En matière de dépenses, ce budget respecte le plafond de dépenses de fonctionnement fixé par la présidence à 154 978 euros hors prestations internes.

En attente de notification de la présidence, il propose des dépenses de masse salariale de 390 556 euros et des dépenses d'investissement de 40 000 euros.

L'équilibre de ce budget laisse apparaître un solde excédentaire de 32 106 euros.

Le second budget, dénommé « budget 2018 recadré » ne reconnaît, conformément à une notification reçue de la présidence, qu'un montant de ressources propres de 533 214 euros. Cette minoration porte sur les prestations de formation continue (formation des stagiaires et traitement des dossiers) qui ne sont estimées qu'à hauteur de 496 914 euros, soit 146 911 euros de moins que notre prévision qui est de 643 825 euros.

Cette réduction des recettes conduit à un déséquilibre budgétaire que nous proposons de résorber de la manière suivante :

- grâce à l'excédent budgétaire initialement prévu de 32 106 euros ;
- par le non financement de 114 805 euros de reversement sur recettes de formation continue :
 - 83 697 euros au titre de la participation au financement du S.E.P.A.D. ;
 - 31 108 de reversement de droits de scolarité.

Monique Combes demande au Doyen si, au vu de ces deux propositions, il sera demandé des négociations supérieures sur les deux autres budgets qui ne sont pas encore notifiés.

Le Doyen acquiesce et précise que le budget a été construit en acceptant une forte contraction du plafond de dépenses de fonctionnement.

Il indique que la Faculté soumet au conseil le budget suivant concernant les dépenses :

- Dépenses d'investissement de 40 000 euros
- Dépenses de masse salariale de 390 556 euros

Concernant la partie recettes, **Le Doyen** explique que le budget doit indiquer comment celles-ci doivent être réparties (fonctionnement, investissement ou masse salariale)

Il a été décidé que les recettes (S.C.S.P.) seront consacrées entièrement au fonctionnement et que les ressources propres seraient partagées sur les 3 domaines. Les ressources propres sont nombreuses (prestations de formation continue, taxe d'apprentissage, les inscriptions VA13 etc.)

Le Doyen fait remarquer, qu'en terme de dépenses salariales, les ressources propres financent les salaires des personnels du service de la formation continue.

Jérémy Mauuarin ne trouve pas normal que les salaires de la formation continue soient pris en charge par la composante et non par l'établissement. **Le Doyen** répond que cela changera prochainement, ces salaires seront pris en charge par le budget général de l'URCA et cela sera déduit des ressources de formation continue.

Concernant les recettes de formation continue, **Jérémy Mauuarin** informe le conseil que celles-ci n'ont pas baissé malgré les différents changements opérés ces dernières années (financement des demandeurs d'emplois, moins de subventions de la région...), la formation continue a su trouver de nouveaux financements notamment avec l'augmentation des contrats professionnels. Il demande ainsi aux enseignants intervenant en M.2 que l'offre de formation soit accessible aux contrats professionnels surtout en terme d'alternance.

Monique Combes fait remarquer de nouveau cette année que présenter un excédent budgétaire est un mauvais signal envoyé à la Présidence car il y a risque de baisse de dotations.

Le Doyen explique la 2^{ème} proposition de budget dit « recadré », il précise qu'il n'y a aucun changement en terme de dépenses de fonctionnement ou de masse salariale ; par contre il n'y aura aucun versement au SEPAD et il n'y aura pas de paiement de droits d'inscriptions des stagiaires de formation continue afin de respecter l'équilibre budgétaire.

Le Doyen récapitule les 3 points essentiels soumis au conseil :

- Acceptation d'un projet de budget qui respecte le plafond de dépenses de fonctionnement
- Acceptation d'un projet de budget à 390 556 euros de masse salariale avec possibilité de recrutement d'un personnel en F.C. sur ressources propres et à 40 000 euros de budget d'investissement (achats de logiciels etc.)
- Acceptation de proposer le 1^{er} budget et/ou le 2^{ème} budget

Catherine Poulain intervient en donnant des précisions concernant les 26 000€ de prestations internes. En effet, la Faculté verse régulièrement de l'argent à l'imprimerie centrale sur ces prestations internes ce qui permet d'ajuster sur factures. Dans le cas où, dès l'ouverture du budget, les 26 000 € seraient versés directement à la Présidence et que les dépenses de prestations internes seraient réduites, elle aimerait avoir une explication de la Présidence concernant le devenir de cette différence d'argent.

Monique Combes ne peut pas voter des budgets qui acceptent l'idée d'un plafond de dépenses réduit de 25%. Selon elle, ce serait entériné une situation d'extrême difficulté. De plus, le budget dénommé « proposé » qui présente un excédent de 32 106 € lui pose problème. En effet, elle évoque la situation de l'encadrement des étudiants qui est de plus en plus compliqué pour les enseignants et qui est de moins en moins reconnu, elle déplore l'idée d'un quasi bénévolat à ce sujet et souhaiterait que cet excédent soit reversé sur les primes de responsabilités pédagogiques et administratives.

Le Doyen répond qu'il est impossible que cela soit reversé dans la mesure où la masse salariale est globalisée au niveau de l'établissement.

Christophe Girardin est d'accord avec **Monique Combes** concernant cet excédent qui envoie un signal à la Présidence qu'elle peut encore réduire les dotations.

Le Doyen explique que le 1^{er} budget présenté est sincère et que la Faculté ne va pas augmenter ses dépenses d'investissement. Les dépenses prévues sont fixées et ne seront pas augmentées.

Monique Combes revient sur le budget de l'année dernière qui était plus important et qui donne l'impression que la Faculté a largement « profité ». Elle ajoute qu'il faudrait faire un inventaire des besoins réels de la Faculté.

Le Doyen répond qu'un inventaire a déjà été fait et que les dépenses de fonctionnement sont fixées de la manière la plus sincère possible.

La proposition suivante est soumise au vote :

- Dépenses d'investissement de 40 000 euros financées sur ressources propres ;
- Dépenses de masse salariale de 390 556 euros financées sur ressources propres ;
- Concernant les dépenses de fonctionnement, demande de relèvement du plafond de dépenses à hauteur de 32 106 euros par reconnaissance d'une prévision de ressources propres de 680 125 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité (19 voix).

Maquettes et modalités du contrôle des connaissances des masters soumis à l'accréditation

Le Conseil de gestion doit valider les modalités de contrôle des connaissances des formations soumises à accréditation. Les maquettes et M.C.C. des licences et licences professionnelles ont été examinées lors d'une précédente réunion ; le conseil examine les maquettes et M.C.C. des masters. Le cadrage qui a guidé l'établissement des M.C.C. (document numéro 1), un récapitulatif de l'architecture de l'offre de formation (document numéro 2) et les projets proposés (documents numéros 3 à 15) ont été préalablement envoyés au conseil de gestion. Pour rappel (Délibération du 26 octobre 2017), les maquettes et M.C.C. des diplômes sont adoptées sous réserves de corrections d'erreurs factuelles et de faisabilité technique lors de la modélisation informatique

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle que la Faculté a demandé l'accréditation de 13 masters, 5 Licences professionnelles, 3 licences générales. Le vote de ce conseil ne porte pas sur l'ouverture ou non des diplômes mais seulement sur les maquettes et modalités de contrôle de connaissance des masters.

Résultats des votes

Pour toutes les mentions hors les réserves suivantes, les maquettes et M.C.C. sont adoptées à l'unanimité (19 voix).

Concernant le master management et commerce international, les M.C.C. sont adoptées sous réserve du respect du cadrage qui sera défini par la présidence concernant l'enseignement à distance.

Concernant le master monnaie, banque, finance, assurance, la maquette et les M.C.C. sont adoptées sous réserve d'accord du C.F.A. DIFCAM.

Concernant le parcours-type statistique pour l'évaluation et la prospective du master analyse et politique économiques, la maquette et les M.C.C. sont adoptées sous réserve d'accord de la Faculté S.E.N.

Concernant le parcours-type compétences complémentaire en cursus scientifique du master management et administration des entreprises, la maquette et les M.C.C. sont adoptées sous réserve d'accord de la Faculté S.E.N.

Questions diverses

Après plusieurs années de participation, **M. Christophe Girardin**, représentant du Conseil économique, social et environnemental régional, quitte le Conseil suite à sa décision de ne pas renouveler son mandat d'élu au C.E.S.E.R. Il nous adresse à cette occasion ces quelques mots :

J'ai décidé de ne pas être candidat pour le renouvellement du Ceser, malgré l'insistance de mon organisation syndicale, en effet, étant plus jeune, je trouvais qu'il y avait trop de vieux qui nous gouvernaient, devenu moins jeune, je pense éthique de laisser ma place, et par ailleurs cette place occupée par un homme pourra éventuellement être occupée par une femme. Si les hommes ne laissent pas les sièges les femmes ne pourront jamais les occuper.

Si je ne me suis pas trompé, je suis dans ma neuvième année dans ce conseil, après avoir passé quelques années au conseil de gestion de la faculté des sciences exactes et naturelles, j'ai également fait quelques incursions dans le conseil de la faculté des lettres, je dois vous dire ici tout l'intérêt que représente pour la société civile d'être présent au cœur

des problèmes et des problématiques de l'enseignement supérieur de la recherche, même lorsque les débats peuvent être abscons, j'y ai trouvé et le Ceser y a trouvé un intérêt, j'espère que vous y trouvez aussi un intérêt. C'est ce qui permet au ceser d'être pertinent dans ses avis remis au conseil régional et pour appuyer son argumentation dans la défense de l'enseignement supérieur public mais aussi la recherche, trop souvent confondue avec l'innovation. J'ai essayé d'être le plus présent possible et de relayer au mieux vos projets et difficultés.

Je souhaiterai ajouter que les difficultés de l'université qui pourraient être aussi considérées par certains comme des dysfonctionnements, ne doivent pas la faire adhérer à des solutions qui en apparence sont simples, je pense ici en particulier à tentation de la sélection, solution de facilité. Or l'université ce n'est pas la facilité, cela ne doit pas devenir la facilité, c'est tout le contraire. C'est l'exigence d'un service public d'enseignement supérieur de très grande qualité, ouvert à tous, sans distinction d'origine, de race ou de sexe, comme le dit la constitution de la cinquième république qui est votre défi et j'ajoute sans distinction de revenus, le nombre d'étudiants boursiers de cette faculté est très significatif. Le défi est immense, celui de faire réussir d'une façon ou d'une autre les étudiants qui en s'inscrivant chez vous vous accordent leur confiance, je ne doute pas que vous continuiez à revendiquer les moyens de les faire réussir, comme l'a montré le débat sur le budget, et vous me trouvez toujours à vos côtés.

La séance est levée à 12H40

Reims, le 9 novembre 2017

Le Doyen de la Faculté, Antonin GAIGNETTE